

Direction des solidarités et de la santé
Promotion de la santé de la personne / Santé scolaire

Cher confrère, chère consœur,

Les enfants scolarisés présentant un problème de santé chronique peuvent bénéficier, sur demande de leurs parents, d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Destiné à l'ensemble des adultes qui auront à prendre en charge l'élève, ce PAI décrit les précautions et dispositions particulières justifiées par sa pathologie.

Soucieuse de favoriser la scolarisation de tous les enfants, notamment ceux qui présentent un problème de santé, et de faciliter les démarches pour leurs médecins traitants, l'unité de santé scolaire de la ville de Strasbourg met à votre disposition une trame de rédaction des PAI.

Médecin traitant de l'enfant, vous êtes celui (celle) qui en connaît et maîtrise le mieux l'état de santé, c'est pourquoi vous êtes seul(e) légitime pour prescrire les éventuels traitements à administrer et le (la) mieux placé(e) pour déterminer les précautions à prendre pour favoriser l'intégration de votre patient au sein de l'école.

Le formulaire de PAI que les services de la Ville de Strasbourg ont élaboré va vous permettre de donner toutes les indications pertinentes aux adultes (enseignants, non enseignants) qui auront à prendre l'élève en charge (médicaments, posologie, précautions particulières, ...). Sa présentation, normalisée pour l'ensemble des écoles publiques de la ville, en assure la plus grande lisibilité et en facilite l'utilisation par les adultes susceptibles de devoir intervenir pour l'appliquer.

Ce PAI que vous établirez (en renseignant les pages 3 et 4 du formulaire et précisant les éventuels traitements et leurs posologies) sera revu par le médecin scolaire qui pourra être amené, le cas échéant, à vous contacter pour préciser avec vous un aspect particulier (modalités de prise de traitement par exemple) de manière à en assurer l'applicabilité au sein de l'école.

Cette procédure et ces documents sont susceptibles d'évolution pour répondre au mieux aux besoins et à la sécurité de l'élève. N'hésitez pas à nous faire toute proposition d'amélioration qui vous semblerait opportune.

Disponibles pour vous apporter tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, bien confraternellement,

Dr Sandrine Castelain
Médecin scolaire coordonateur

Dr Olivier Mayer
Responsable Département santé de la
personne

Votre contact : secrétariat de santé scolaire 03 68 98 64 37

Références : Circulaire projet d'accueil n° 2003-135 du 08/09/2003 (Bulletin Officiel n° 34 du 18/9/2003)